



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2023
(Date de convocation 16 février 2023)

Délibération N° 20230220 – 5

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le vingt février deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, M. Etienne Lay, M. Thibaut Maurin, M. Sylvain Saligot, Mme Aurore Ville, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Jean-François Rabaud, Benjamin Soucaze-Soudat formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), Mme Brigitte Bascaules (procuration donnée à M. Thibaut Maurin), Mme Sarah Laguerre (procuration donnée à M. Etienne Lay), M. Thierry Ribeiro (procuration donnée à M. Sylvain Saligot), Mme Viviane Torné (procuration donnée à M. Jean-François Rabaud), Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Mme Aurore Ville), Madame Mélissa Pujo-Menjouet.

Secrétaire de séance : M. Etienne LAY

Objet : AFFECTATION DES ELUS A DE NOUVELLES COMMISSIONS

Compte tenu de l'implication des élus pour certains sujets en lien avec le travail mené au sein des commissions, et auxquelles ils n'appartenaient pas initialement, Monsieur le Maire propose d'affecter de nouvelles fonctions aux élus et les nouvelles compositions aux différentes commissions selon :

Désignation des Commissions	Participants	Fonctions
FINANCES	Alexandre Pujo-Menjouet Thibaut Maurin Catherine Pécondon-Montgaillard Etienne Lay Sylvain Saligot Viviane Torné Brigitte Bascaules	Président Vice-Président
TRAVAUX ET URBANISME	Alexandre Pujo-Menjouet Etienne Lay Dominique Borgella-Adjudant Benjamin Soucaze-Soudat Brigitte Bascaules Aurore Ville Jean-François Rabaud Viviane Torné Catherine Pécondon-Montgaillard Sarah Laguerre	Président Vice-Président

Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20230310-20230220-5-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

Désignations des Comités Consultatifs	Participants	Fonctions
RESSOURCES HUMAINES	Alexandre Pujo-Menjouet Dominique Borgella-Adjudant Catherine Pécondon-Montgaillard Etienne Lay Thibaut Maurin Sylvain Saligot Aurore Ville Mélissa Pujo-Menjouet Charlotte Foubert	Président Vice-Présidente
ESTIVES / PASTORALISME	Etienne Lay Alexandre Pujo-Menjouet Benjamin Soucaze-Soudat Thibaut Maurin Dominique Borgella-Adjudant Brigitte Bascaules Viviane Torné	Président
ENFANCE / JEUNESSE / EDUCATION	Aurore Ville Mélissa Pujo-Menjouet Alexandre Pujo-Menjouet Brigitte Bascaules Sarah Laguerre Catherine Pécondon-Montgaillard Charlotte Foubert Jean-François Rabaud	Présidente
RESSOURCES ENERGIES	Thibaut Maurin Alexandre Pujo-Menjouet Etienne Lay Benjamin Soucaze-Soudat Dominique Borgella-Adjudant	Président
VIE ASSOCIATIVE	Brigitte Bascaules Thierry Ribeiro Alexandre Pujo-Menjouet Mélissa Pujo-Menjouet Aurore Ville Sarah Laguerre Jean-François Rabaud Viviane Torné	Présidente
SANTE/ACTION SOCIALE	Catherine Pécondon-Montgaillard Alexandre Pujo-Menjouet Dominique Borgella-Adjudant Sarah Laguerre Aurore Ville Mélissa Pujo-Menjouet Brigitte Bascaules Viviane Torné	Présidente

Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20230310-20230220-5-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

Tourisme	Sylvain Saligot Alexandre Pujo-Menjouet Thibaut Maurin Brigitte Bascaules Etienne Lay Thierry Ribeiro Benjamin Soucaze-Soudat Sarah Laguerre Viviane Torné Mélissa Pujo-Menjouet Jean-François Rabaud	Président
Communication	Alexandre Pujo-Menjouet Mélissa Pujo-Menjouet Sarah Laguerre Brigitte Bascaules Charlotte Foubert Catherine Pécondon-Montgaillard	Président

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte :

Article 1^{er} : d'approuver le plan de financement ci-dessus,

Article 2 : de mandater Monsieur le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du FAR 2023 pour réalisation de la tranche 1.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet




Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20230310-20230220-5-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

Accusé de réception en préfecture
065-216501239-20230310-20230220-5-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023